

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/377 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AUX MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DE L'AGENCE DE L'EAU

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-sept octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le onze octobre, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Marie-France BARTOLI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Jean BIANCUCCI, Christophe CANIONI, Mattea CASLATA, Marcel CESARI, Pierre CHAUBON, Paul-André COLOMBANI, Christelle COMBETTE, René CORDOLIANI, Muriel FAGNI, Marie-Xavière FILIPPI, Lauda GUIDICELLI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Antonia LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Thérèse OLIVESI, Antoine OTTAVI, Laura Maria POLI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Josette RISTERUCCI, Marie SIMEONI, Michel STEFANI, Jean TOMA, Petr'Antone TOMASI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Dominique BUCCHIN à Mme Josette RISTERUCCI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
Mme Stéphanie GRIMALDI à M. Xavier LACOMBE
Mme Karine MURATI-CHINESI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Françoise NADIZI à Mme Marie-Xavière FILIPPI
M. Paulu Santu PARIGI à M. Marcel CESARI
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme Christelle COMBETTE
M. José ROSSI à M. Jean TOMA
M. Ange SANTINI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Juliette PONZEVERA
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Petr'Antone TOMASI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Paul-Marie BARTOLI, Paul GIACOBBI, Maria GUIDICELLI, Delphine ORSONI, Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, François TATTI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 60,

VU la motion déposée par Mme Mattea CASALTA et M. Marcel CESARI au nom du groupe « Femu a Corsica »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTÉ, à l'unanimité, la motion dont la teneur suit :

CONSIDERANT le rôle prépondérant de l'Agence de l'Eau dans l'amélioration de la gestion de l'eau, la lutte contre les pollutions et la protection des milieux aquatiques, dans une île confrontée aux difficultés liées au changement climatique,

CONSIDERANT que la Corse est actuellement régie par l'Agence de l'Eau regroupant les régions Rhône – Méditerranée – Corse,

CONSIDERANT que l'Agence de l'Eau, pour remplir pleinement ses rôles, doit impérativement disposer de moyens humains et financiers en rapport avec l'action de rattrapage en matière d'aménagements, notamment dans le rural,

CONSIDERANT les arbitrages ministériels annoncés par le ministre d'Etat, Nicolas HULOT, et inscrits dans le projet de loi de finances 2018 adoptés le mercredi 27 septembre 2017 en Conseil des ministres, qui réduisent considérablement les actions du 11^{ème} programme,

CONSIDERANT la motion, annexée à cette motion, adoptée, à l'unanimité par le comité de bassin de Corse réuni en séance plénière le 11 octobre 2017,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE au Conseil Exécutif d'appuyer la motion adoptée par le comité de bassin le 11 octobre 2017.

MANDATE donc le Président du Conseil Exécutif pour défendre les requêtes du comité de bassin, exprimées dans ladite motion, auprès de l'Etat.

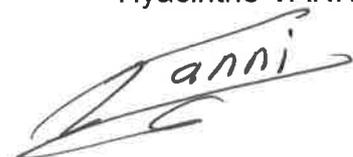
ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 27 octobre 2017

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse,

Hyacinthe VANNI



ANNEXE



MOTION du 11 octobre 2017

suite aux arbitrages de cadrage des 11èmes programmes des agences de l'eau entraînant une baisse de leurs moyens humains et financiers

Le comité de bassin de Corse réuni en séance plénière le 11 octobre 2017,

Ayant pris connaissance des arbitrages ministériels annoncés par le ministre d'Etat Nicolas HULOT, et inscrits dans le projet de loi des finances 2018 adopté mercredi 27 septembre en Conseil des ministres,

Souscrit aux priorités d'intervention fixées par le Ministre, dont deux au moins représentent des enjeux majeurs pour la Corse, à savoir l'adaptation au changement climatique et la solidarité territoriale.

Approuve la volonté de voir perdurer l'action des instances de bassin, porteurs locaux incontournables de la politique de l'eau créées il y a plus de 50 ans par la loi sur l'eau de décembre 1964.

Désapprouve la décision qui vise à remplacer les subventionnements directs aux opérateurs de la biodiversité par une contribution ponctionnant les moyens des Agences de l'eau, mettant ainsi en danger le fondement même des agences de l'eau et des bassins.

Conteste le plafonnement du montant annuel des redevances en forte diminution et avec reversement du dépassement perçu au budget de l'Etat qui est contraire au principe fondateur « l'eau paie l'eau », même si la suppression du prélèvement direct peut constituer une compensation.

Dénonce la baisse supplémentaire des effectifs des agences qui s'ajoute à aux problématiques statutaires ; alors même que celles-ci se doivent d'assumer de nouvelles missions, cette mesure nuisant au maintien d'un service de qualité dans un domaine essentiel de la vie publique.

S'associe au Comité de bassin Rhône Méditerranée pour demander la prise en compte de la spécificité méditerranéenne de l'Agence RM et Corse qui se trouve dans une situation financière particulièrement difficile et devra faire face dès 2018 à des restrictions d'engagement, qui vont avoir des conséquences directes sur les collectivités corses.

Rappelle le retard structurel de la Corse en matière d'équipement en eau potable et assainissement, encore accentué par le caractère insulaire.

Refuse ces restrictions, au moment même où la Corse est confrontée à des défis particulièrement lourds, et amorce un Plan pluriannuel d'investissement absolument indispensable.

Exige un réexamen des conditions annoncées d'exercice des agences de l'eau afin de leur permettre de continuer à assurer pleinement le rôle exemplaire qu'elles se sont vu confier.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 17/377 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT

Objet de l'acte : ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AUX MOYENS HUMAINS ET
FINANCIERS DE L'AGENCE DE L'EAU

.....
Date de décision: 27/10/2017

Date de réception de l'accusé 10/11/2017

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 17_377

Identifiant unique de l'acte : 02A-232000018-20171027-17_377-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .4

Autres domaines de competences

Voeux et motions

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : DELIBERATION N° 17-377 AC.pdf (02A-232000018-20171027-17_377-
DE-1-1_1.pdf)